

EPHEC- Institut d'Enseignement supérieur de Type Court et de Promotion sociale
Avenue Konrad Adenauer, 3
1200 Bruxelles
Tél : 02/775 97 01
Année académique : 2019-2020

Demande de valorisation des acquis de l'enseignement pour le Bachelier en Gestion des ressources humaines *

Ce document à remettre complété et accompagné des annexes demandées sous enveloppe fermée à l'attention de Mme **Sandrine RENARD** (bureau 131) au plus tard pour le **lundi 30/09/2019**.

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas traité et des documents originaux ou certifiés conformes sont demandés.

1^{ère} étape : Coordonnées personnelles

Nom, prénom	
Lieu et date de naissance	
Téléphone	
E-mail	

2^{ème} étape : Consultation des fiches de cours et/ou des dossiers pédagogiques de la section

L'enseignement de promotion sociale est organisé selon le système modulaire en différentes **unités d'enseignement**.

La réussite d'une unité d'enseignement donne droit à une **attestation de réussite**.

La réussite de toutes les unités d'enseignement d'une section donnée ouvre l'accès au travail de fin d'études appelé « **Epreuve intégrée** ».

La réussite de toutes les unités d'enseignement et de l'épreuve intégrée vous confère le titre de « **Bachelier en Gestion des ressources humaines** ».

Pour chaque unité d'enseignement, il existe un **dossier pédagogique** approuvé par le Gouvernement de la Communauté française ainsi qu'une **fiche de cours**. Le dossier pédagogique et les fiches de cours reprenant les acquis d'apprentissage constituent les documents de référence pour le candidat qui souhaite valoriser les acquis de son enseignement.

La lecture des dossiers pédagogiques et des fiches de cours est une étape indispensable au processus de valorisation des acquis de l'enseignement. Cela vous permet d'identifier les unités d'enseignement que vous souhaitez valoriser parce que vous estimez en maîtriser les acquis d'apprentissage suite à la réussite d'un enseignement reconnu.

- Vous pouvez avoir accès aux dossiers pédagogiques et aux fiches de cours via notre site www.ephec.be – Promotion sociale ou par mail sur demande.

3^{ème} étape : Détermination des unités d'enseignement pour lesquelles vous demandez une valorisation

Unité d'enseignement pour laquelle vous sollicitez une valorisation (cochez l'unité d'enseignement) :	Résultat obtenu (supérieur ou égal à 10/20) :	Nombre d'ECTS	Année académique	Etablissement d'enseignement	Intitulé du cours correspondant
0 Psychologie sociale 6 ECTS					
0 Eléments de statistique 3 ECTS					
0 Principes de gestion des ressources humaines 3 ECTS					
0 Eléments de législation appliquée aux ressources humaines 8 ECTS					
0 Information et communication professionnelles 3 ECTS					
0 Techniques de gestion de l'information 7 ECTS					
0 Organisation des entreprises et éléments de management 4 ECTS					
0 Dynamique de groupe 6 ECTS					
0 Méthodologie appliquée à la GRH 4 ECTS					
0 Outils de recrutement 6 ECTS					

Unité d'enseignement pour laquelle vous sollicitez une valorisation (cochez l'unité d'enseignement) :	Résultat obtenu (supérieur ou égal à 10/20) :	Nombre d'ECTS	Année académique	Etablissement d'enseignement	Intitulé du cours correspondant
0 Outils de contrôle et de développement de la GRH 6 ECTS					
0 Secrétariat social 12 ECTS					
0 Communication : éléments théoriques et méthodologiques 6 ECTS					
0 Gestion de situations problématiques 6 ECTS					
0 Gestion : éléments de comptabilité et de fiscalité 5 ECTS					
0 Gestion stratégique et prévisionnelle des ressources humaines 6 ECTS					
0 Questions spéciales de droit 6 ECTS					
0 Sociologie du travail 3 ECTS					
0 Faits et institutions économiques 5 ECTS					
0 Philosophie du travail 6 ECTS					
0 Sensibilisation à la gestion de la qualité 4 ECTS					

4^{ème} étape : Documents à joindre à la présente demande

1. Un relevé de notes **original** ou une attestation originale certifiant la ou les cote(s) obtenue(s) et spécifiant le volume horaire de la matière suivie (nombre d'ECTS ou de périodes de cours)
2. Un plan détaillé de la matière

La valorisation des acquis d'apprentissage sera effectuée par le Conseil des Etudes en collaboration avec la coordinatrice VAE.
La décision du Conseil des Etudes sera communiquée à l'étudiant au plus tard dans les quinze jours ouvrables de la réception du **dossier complet**.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour tout entretien individuel, vous pouvez contacter **Mme Sandrine Renard** par téléphone au **02/775 97 01** ou par e-mail s.renard@ephec.be

Nombre de documents joints à la demande :

Date de remise de la demande :

Signature de l'étudiant :

**Références légales :*

- *Circulaire du 30/05/2018 portant sur les modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense ou la sanction dans une ou des unités d'enseignement de promotion sociale*
- *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29/11/2017 fixant les modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense ou la sanction dans une ou des unités d'enseignement de promotion sociale*
- *Décret du 07/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.*

